

REUNION DU 10 JUIN 2021

Date de convocation :
01/06/2021

Date d'affichage :
01/06/2021

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

*Présents : 19 – 20 à partir
20h30*

*Votants : 22 – 23 à partir
de 20h30*

Le dix juin deux mil vingt et un à 20 heures 15, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en la salle du Conseil Municipal de la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame PERROTTE Marie-Hélène, Maire de Picauville.

Etaients présents :

BAUDE Laëtitia, BAUDRY Jennifer, BERTOT, Nelly, CHANTREUIL Claude, CORCY Jeannine, CUQUEMELLE Marie-Hélène, DONGE Ginette, DUVERNOIS Vincent, LELOY Michel (à partir de 20h30), LESACHEY Françoise, LEVAVASSEUR Daniel, LEVIN Jacky, MARIE Claudine, MATHIEU Julien, MAUBRAY Daniel, PERROTTE Guillaume, PERROTTE Marie-Hélène, ROUXEL Stéphane, TRAVERT Gilbert, VASLIN Jean-Jacques.

Excusés :

GAILLARDON Christian pouvoir à DUVERNOIS Vincent, GERVAIS Marylise pouvoir à Marie-Hélène PERROTTE, MARIE Hervé pouvoir à VASLIN Jean-Jacques, à pouvoir à G TRAVERT

Absents : HEBERT Marine, LECOEUR Christophe, DESMONS Sophie, TOURBOT Elise

Secrétaire de Séance : Françoise LESACHEY

Le compte rendu du Conseil municipal du 11 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

01-06-21 SDEM50 – Programme en faveur de la rénovation thermique et énergétique des bâtiments communaux

Suite au dernier conseil, madame le Maire présente la proposition du SDEM d'adhérer à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de remplacement de chaudières fioul, dans le cadre de nos obligations de rénovation énergétique. En effet, sur le Département de la Manche, 95 communes pourraient être intéressées par un programme de remplacement de chaudière.

Le SDEM propose donc une solution « clé en main » (étude, marché, suivi des travaux et visites de conformité) aux communes qui le souhaitent.

Le coût d'une étude est estimé à 2 000€

Le coût moyen de remplacement d'une chaudière d'environ 70kw y compris travaux accessoires est estimé à :

- 15 000€ si remplacement par une chaudière à gaz condensation
- 30 000€ si remplacement par une pompe à chaleur
- 45 000€ si remplacement par une chaudière à granulés.

L'objectif de la proposition du SDEM vise à mutualiser les moyens et regrouper les demandes dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Une fois les études lancées, le sdem aura une liste exhaustive des équipements à prévoir et lancera le marché de travaux. Il est prévu le retour de l'étude pour novembre, ce qui permettra de faire les demandes de subventions pour lancer travaux en 2022.

Le SDEM ne percevra pas de rémunération pour sa mission de mandataire du maître d'ouvrage.

Le SDEM en tant que maître d'ouvrage fera l'avance de fonds nécessaires à l'accomplissement de l'opération et facturera ensuite à la commune

La commune est concernée par le chauffage de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après e avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE la proposition du SDEM

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage

02-06-21 Désignation coordonnateur pour le recensement 2022

Le recensement de la population ayant été annulé en 2021, il est reporté en 2022

L'INSEE procédera au recensement des habitants de la commune du 20 janvier au 19 février 2022. Les travaux préparatoires au recensement commencent dès maintenant. Et il nécessaire de nommer un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, de la réalisation de la collecte (logistique, formation encadrement). Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de préparation et de réalisation du recensement. Il pourra être sollicité dès le mois de juillet 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DESIGNE Christian GAILLARDON, coordonnateur

03-06-21 Création poste adjoint technique principal 2ème classe à 22h00/35h00

Suite à un avancement de grade, Madame le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 22h00 à compter du 1^{er} septembre 2021.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe en raison de la réorganisation des différents postes

Le Maire propose à l'assemblée,

La création d'un d'adjoint technique principal de 2ème classe à 22h00/35h00, pour les missions d'accueil et de gestion du foyer Henri Menant, à compter du 1er septembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe (22h00/35h00)

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget.

Arrivée de Monsieur Leloy Michel à 20h30- 23 votants

04-06-21 Création poste pour accroissement temporaire d'activités

Pour l'organisation du déménagement des classes et de la cantine dans le nouveau groupe scolaire les Blancs Marais, Madame le Maire demande l'autorisation de créer deux postes pour un accroissement temporaire d'activités, au grade d'adjoint technique. La date du déménagement n'étant pas encore connu, il est nécessaire de déléguer au maire l'organisation du recrutement suivant les besoins au moment venu. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget, en tout état de cause c'est le plafond d'emploi qui peut être mobilisé par Madame le Maire sur 1 mois maximum.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

CREE 2 postes d'adjoint technique à temps plein pour une durée maximale de 1 mois

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à procéder aux embauches suivant les besoins au moment du déménagement.

05-06-21 Décision Modificative n°01 – budget communal

Madame le Maire demande l'autorisation de passer en investissement l'achat de pare ballon pour un montant de 3 106€TTC qui n'avait pas été prévu au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

PREND la décision modification n°01 suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D020 : Dépenses imprévues d'investissement		60 000€
TOTAL 020 : Dépenses imprévues investissement		60 000€
D1021 : Dotation	60 000€	
TOTAL D10 : Dotation Fonds divers réserves	60 000€	

PREND la décision modification n°02 suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D020 : Dépenses imprévues d'investissement	3 110€	
TOTAL 020 : Dépenses imprévues investissement	3 110€	
D2128- 23 : stade et vestiaires stade		3 110€
TOTAL D21 : Immobilisations corporelles		3 110€

06-06-21 Modification délibération pour la participation financière extension réseau électrique

Suite à la délibération prise lors de la dernière réunion, il est nécessaire de préciser que l'extension prévue par le SDEM pour le raccordement du Gaec de l'Autre Jour, c'est la commune qui prendra en charge la totalité du montant soit 2 910€ et qui réclamera au GAEC de l'Autre une participation de 50% jour via la PEPE (Participation pour réalisation d'Equipements Publics Exceptionnels) .

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONFIRME la prise en charge de la totalité de l'extension électrique, réalisé par le SDEM en faveur de Monsieur JOUANNE François – Gaec de l'autre jour à Montessy pour un montant de 2 910€

CHARGE Le maire ou son adjoint délégué, de signer les documents nécessaires pour facturer 50% de cette dépense à Monsieur JOUANNE François, à l'issue du règlement auprès du SDEM, dans le cadre de la PEPE

07-06-21 Participations scolaires pour frais de scolarité

Chaque année les 3 communes de Sainte Mère Eglise, Sainte Marie du Mont et Picauville, s'entendent pour harmoniser le coût des frais de scolarité pour les écoles publiques et privées.

Pour l'année scolaire 2021/2022, il est proposé une revalorisation de 2% à savoir :

- 1 229€ pour un enfant en classe maternelle (en 2019/20 : 1 205€)
- 519€ pour un enfant en classe élémentaire (en 2019/20 : 509€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la revalorisation des frais de scolarité comme proposé ci-dessus

08-06-21 Candidature pour l'appel à projet Plans de Paysage

Dans le cadre de la convention signée avec l'Etat « petite ville de demain », un projet de répondre à l'appel à projet Plans Paysages a été inscrit.

Le plan de paysage est une démarche volontaire de prise en compte du paysage dans toutes les politiques sectorielles qui contribuent à l'aménagement du territoire à l'échelle d'un bassin de vie : urbanisme, transports, infrastructures, agriculture, etc.

Élaboré en concertation avec les divers acteurs d'un territoire (collectivités, associations, agriculteurs, habitants...), le plan de paysage comprend trois étapes :

- l'analyse des paysages existants et de leurs dynamiques d'évolution,
- la fixation d'objectifs partagés de qualité paysagère (Les objectifs de qualité paysagère désignent les orientations visant à conserver, à accompagner les évolutions ou à engendrer des transformations des structures paysagères, permettant de garantir la qualité et la diversité des paysages)
- la définition d'un programme d'actions concrètes.

Si la candidature de la commune est retenue, cela signifiera une aide financière d'un montant global de 30 000€ pour la partie étude/ animation. Les actions qui seront à mettre en place ne bénéficieront pas de cette aide mais d'autres subventions pourront être demandées.

Madame le Maire présente donc la candidature, préparée par la commission fleurissement-aménagements paysagers » au conseil Municipal. Le dépôt du dossier doit se faire pour le 28 juin.

Madame le Maire présente les grandes lignes et le plan de financement.

La commune nouvelle de Picauville est encore récente. Son territoire géographique est très étendu et diversifié. L'identité locale est donc encore en devenir. C'est un travail essentiel à mener conjointement avec la population locale, qui n'a peut-être pas encore pris conscience de la portée de cette création. Le défi est donc d'amener la population à s'approprier ce nouveau territoire et à le mettre en valeur pour développer le *tourisme de nature*, en valorisant la qualité de vie de la commune.

Plusieurs défis à relever :

- lecture des paysages de la commune
- mise en avant de l'identité locale regroupée dans la commune nouvelle
- moyens de déplacement en liaisons douces peu développé
- valorisation du patrimoine naturel, voir bâti, au niveau touristique
- soutien à l'économie basée en grande partie sur l'agriculture locale – réflexion à mener sur les circuits courts
- valorisation et développement des activités de loisirs (randonnée, kayak,...)

L'objectif est donc d'unifier, de rassembler ce territoire.

L'enjeu est aussi de développer un tourisme de nature, qui viendra en complément du tourisme de mémoire développé sur les communes voisines (Carentan, Sainte Mère Eglise).

La commune souhaite inviter un ensemble de partenaires à rejoindre ce projet de plan paysages :

- Le Parc des Marais du Cotentin et du Bessin (PNR) – déjà intégré pour le montage du dossier de candidature
- La population locale et les associations locales- création d'ambassadeurs
- Les agriculteurs locaux
- Le CAUE fort de son expérience et de ses compétences paysagères
- Le paysagiste du Conseil d'Etat pour ses conseils avisés
- L'Office de tourisme Intercommunautaire
- Les hébergeurs et entreprises de tourisme locaux
- La Communauté de Communes de la Baie du Cotentin support dans le montage de la candidature et intéressé de voir ce projet pour un prolongement sur le territoire intercommunal

Les instances prévues pour le pilotage seront :

- Un comité de pilotage pour valider les grandes étapes de la démarches et faciliter l'approbation de la stratégie finale, d'en assurer la direction. Il sera composé des élus et des représentants des services municipaux et des partenaires présentés ci-dessus.
- un comité technique composé des acteurs opérationnels. Il sera chargé de mettre en œuvre les objectifs nécessaires à la bonne réalisation du projet. Il préparera donc les réunions du comité de pilotage avec le prestataire et assurera la cohérence avec les autres démarches en cours sur le territoire.

Grandes phases à prévoir :

- Septembre 2021 : poursuite du fleurissement de la commune
- Décembre 2021 : 1er comité de pilotage
- Décembre 2021 : élaboration CCTP et lancement consultation pour bureau étude paysagiste-concepteur
- février 2022 : lancement des études sur le territoire communal et ses paysages
- octobre 2022 : 1ères réflexions sur les actions à mener – 1ères rencontres avec la population locale
- mars 2023 : Etablissement d'un plan d'actions avec des dates -1ères réalisations des actions

Plan de financement

DEPENSES	TTC	Observations
Prestataire Paysagiste	40 000 €	Etude et animation
Chargé de missions « petite ville de demain »		17h30 pris en charge par l'Etat
Personnel communal	14 200 €	(moyenne 1 jour/mois pour le service administratif et technique)
TOTAL	54 200€	
RECETTES		
Etat – Plan de paysages	30 000€	
Commune - Autofinancement	24 200€	
TOTAL	54 200€	

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

VALIDE les orientations et le plan de financement de la candidature pour l'appel à
Projet 2021 Plan de Paysages

AUTORISE la Maire ou son adjoint à signer la convention financière plan de paysage

09-06-21 Remboursement de frais d'électricité logement communal

Madame le Maire expose un problème de surconsommation d'électricité survenu au logement communal 10 le bourg à Gourbesville qui a été constaté tardivement et dont l'origine provenait d'un dysfonctionnement du plancher chauffant et des thermostats.

Madame le Maire propose de donner une aide exceptionnelle pour aider la famille a payé partiellement la facture d'électricité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de prendre en charge 500€ de la facture EDF Pour les locataires ANQUETIL
Alexandra et TIREL Joshua

CHARGE le Maire ou son adjoint de procéder au paiement directement aux locataires de la somme de 500€ afin qu'ils puissent finir de régler leur facture.

10-06-21 Droit de Prémption Urbain

Pas de DIA ce mois-ci

Questions et informations diverses

11-06-21-A Médiathèque : renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement microbib

Le contrat annuel de microbib pour le logiciel de la médiathèque est à renouveler, comme tous les ans. Cette année, la société microbib propose un contrat de maintenance reconductible sur 3 ans, ce qui permettra à la commune de bénéficier d'un tarif fixe pour la durée du contrat.

Proposition de renouveler le contrat du 1/07/2021 au 30/06/2022, pour un montant 802€HT/mois, reconductible par tacite reconduction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de renouveler le contrat pour 3 ans avec la microbib

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer ce nouveau contrat débutant le 1er juillet 2021

11-06-21-B Vente d'herbes et de joncs

Madame le Maire demande l'autorisation d'organiser conjointement avec la commission agriculture et marais communaux, les ventes d'herbes et de joncs sur la commune

- stade Marcel Rachine et stade Guy Vigier zone Nord Est : vente au plus offrant avant le 25 juin 2021 à 12h00
- Marais des Moitiers en Bauplois vente de joncs aux enchères avec mise à prix à 25€ le lot
- Marais Vindefontaine : vente de joncs aux enchères avec mise à prix à 82€ le lot
- Marais de Gueutteville : vente aux enchères avec mise à prix à 75€ l'hectare
- Marais d'Amfreville : vente de litière aux enchères.

Ces ventes restent réservées en priorité aux agriculteurs ayant leur siège d'exploitation sur la commune de Picauville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE les ventes d'herbes présentées ci-dessus, suivants les conditions des années précédentes et selon l'état de l'herbe et du jonc.

CHARGE le maire ou son adjoint délégué à procéder aux publicités

CHARGE la commission agriculture et marais d'organiser ces ventes

11-06-21-C Courrier Auto-école

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'auto-école évoquant la situation critique du manque réel de places aux examens du permis de conduite dans la Manche.

11-06-21-D information embauche

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'embauche prévue au 12 juillet 2021, d'Aurore JOUET qui est actuellement en stage au service administratif afin d'anticiper le départ en retraite au 1^{er} trimestre 2022 de Madame Florence NEEL, comptable. Le poste d'adjoint administratif étant vacant, il n'y a pas eu à passer la création du poste en conseil et le remplacement était prévu au budget.

11-06-21-E Semaine fédérale cyclotourisme

Madame le maire informe le conseil municipal que la semaine fédérale du cyclotourisme a été réactivée et que le point d'accueil sur Picauville est toujours d'actualité le dimanche 25 juillet 2021, sous réserve de l'accord de la Préfecture.

11-06-21-F Fibre Optique

- Manche Numérique organise une Réunion publique en visioconférence mercredi 16 juin de 12h30 à 13h30.
- Déploiement à venir de la fibre optique sur Les Moitiers en Bauplois, Vindefontaine et Gourbesville.

11-06-21-G Cimetière

- Réclamation fleurissement cimetières Picauville et Vindefontaine intertombes et le long du mur cimetière Picauville. Les services techniques font au mieux, nous sommes encore en période d'expérimentation.
- Cimetière de Cretteville : caveau d'attente existant à l'entrée
- Cimetière d'Amfreville : ossuaire mis en place

Séance levée à 21h15

Vu pour être affiché le 17 juin 2021, conformément au CGCT

LE Maire,
Marie-Hélène PERROTTE